



## **Conseil Communautaire du jeudi 16 mars 2017 à 19 heures Compte rendu**

### **ETAIENT PRESENTS**

BASSE Paul (Autreppes), BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BLARY René (Plomion), BODSON Jean-Paul (Vervins), BRIDE Michel (La Capelle), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CARLIER Daniel (Englancourt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), COMPERE Alain (Esqueheries), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DEBOUZY André (Etréaupont), DELAPORTE Jean-René (Rogny), DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre), DOLIGNON Didier (Esqueheries), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DORNIOT Marc (Esqueheries), DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont), DUSSART Bernard (Thenailles), FAUCONNIER Bernard (La Capelle), FOSTIER Régis (La Capelle), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbais), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache), HERSOY Hugues (Buironfosse), HOUACINE Didier (Le Nouvion en Thiérache), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), HUCLIN Steve (Bancigny), JOPEK Jacques (Etréaupont), JOSEPH Marie-José (Vervins), LAMENDIN Olivier (Rougeries), LAMANT Catherine (Boué), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LECOCQ Serge (La Bouteille), LEGOUX Patrick (Chevennes), LECLERE Marc (Le Sourd), LECOYER Régis (Houry), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle), MAES Christelle (La Capelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARLETTE Agnès (La Flamengrie), MATHIEU Claudile (Vervins), MERESSE Guy (La Capelle), MEURISSE Nicole (La Flamengrie), MOREAU André (Etréaupont), MOULIERE Pierre Jacques (Hary), NOIROUX Bruno (Vervins), PLOTTET Pascale (Le Nouvion en Thiérache), PREDHOMME Raymond (Erloy), RICHET Luc (Clairfontaine), SERET Paul (Rocquigny), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THOMAS Thierry (Boué), TORRE Philippe (Berlancourt), TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine), VANNEAU Christian (Gronard), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

### **ETAIENT REPRESENTES**

#### **Ont donné procuration :**

CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache) donne procuration à HAUET Chantal (T)  
GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour) donne procuration à VERON Paul (T)  
GUILLEMIN Régis (Sains-Algis) donne procuration à BASSAHON Jean-Paul (S)  
LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé) donne procuration à TORRE Philippe (T)  
LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès Franqueville) donne procuration à BERTHOUX Jean-Louis (T)  
MARA Claudine (Leschelle) donne procuration à MARQUANT Alain (S)  
MEURA Frédéric (Papleux) donne procuration à MEURISSE Nicole (T)  
NICOLAS Mickaël (Sommeron) donne procuration à THIEFAINE Karine (S)  
PAYAN Claude (Landouzy la Cour) donne procuration à BRUGGEMAN Jean-Claude (S)  
RENAUX Jean-Paul (Voulpaix) donne procuration à BODSON Jean-Paul (T)  
VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf) donne procuration à AUBERT Frédéric (S)

### **ETAIENT EXCUSES**

DE GROOTE Antoine (Prisces), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), LEGRAND Yves (Fesmy le Sart), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), PRINCE Jean-Marc (Vervins), VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache),

## **ETAIENT ABSENTS**

ARMBRUST Laëtitia (Le Nouvion en Thiérache), BUYSSE Eric (Le Hérie la Vieville), CAUET Francis (La Bouteille), COMBA Jean-Pierre (Gergny), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), DENYS Frédéric (Buironfosse), DOUCY Béatrice (Housset), FAUCHEUX Bernard (Haution), GOIRE Marie-Christine (Vervins), HAVY Sandrine (La Capelle), LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy), LEFEVRE Daniel (Froidestrées), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), PETIAU Eric (La Neuville lès Dorengt), STEVENOT Cyrille (La Bouteille), THIEBAUT Jean (Colonfay), THIEBAUT Jean-Albert (Lugny), TOUCHE Michel (Harcigny),

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 février 2017.

Nomination d'un secrétaire de séance : M. Guillaume Dhuiege; secrétaire auxiliaire : Sébastien CARTON

Le Conseil communautaire autorise l'ajout du point suivant : recrutement pour besoin occasionnel afin de permettre une arrivée anticipée du nouveau directeur de l'école de musique et de la politique culturelle

## **Liminaire**

Présentation service civique par fédération des centres sociaux

## **1 – Comptes administratifs 2016 - Budget principal, budget annexe déchets ménagers, budget annexe ZAE, budget annexe PLI, budget annexe MSP, budget annexe SPANC, budget annexe assainissement Régie.**

M. CAMBRAYE, Vice-Président chargé des finances, présente le résultat d'exécution définitif 2016 des budgets de la Communauté de Communes et donne une présentation analytique des éléments :

### **- Compte administratif 2016 du budget principal de la CCTC:**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 7 167 256, 93 € et les recettes à 8 255 178, 56 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 1 087 921, 63 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 3 655 970, 47 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 4 743 892, 10 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 072 134, 94 € et les recettes à 951 438, 38 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 120 696, 56 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 27 613, 97 €, et des restes à réaliser (1 458 550, 86 € en dépenses et 959 974 € en recettes) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat déficitaire de 591 659, 45 €.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget principal présente donc un excédent d'un montant de **4 152 232, 65 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget principal.

### **- Compte administratif 2016 du budget annexe déchets ménagers :**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 081 588, 02 € et les recettes à 3 393 333, 34 €, ce qui donne un résultat de 311 745, 32 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 684 008, 62 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 995 753, 94 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 13 407, 60 € et les recettes à 42 458, 38 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 29 050, 78 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 54 682, 27 € et des restes à réaliser (6 318 € en dépenses) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 48 364, 27 €.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget annexe déchets ménagers présente donc un excédent d'un montant de **1 044 118, 21 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 201 du budget annexe déchets ménagers.

**- Compte administratif 2016 du budget annexe ZAE:**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 687 036, 94 € et les recettes à 255 266, 45 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 431 770,49 € pour la section.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 075 788, 89 € et les recettes à 305 779, 05 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 770 009, 84 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 1 028 856, 85 €, et des restes à réaliser (102 301 € en recettes) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat déficitaire de 1 696 565, 09 €.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget annexe ZAE présente donc un déficit d'un montant de **2 154 381, 11 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe ZAE.

**- Compte administratif 2016 du budget annexe "Parc locatif intercommunal":**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 462, 17 € et les recettes à 4 690, 44 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 771, 73 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 7 529, 75 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat déficitaire de 8 301, 48 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 9 763, 23 € et les recettes à 5 866, 20 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 3 897, 03 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 56 590, 05 € le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 52 693, 02 €.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget annexe PLI présente donc un excédent d'un montant de **44 391, 54 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe PLI.

**- Compte administratif 2016 du budget annexe « MSP »:**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 4 201, 79 € et les recettes à 1.02 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 4200, 77 € pour la section, Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 7 20.00 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat déficitaire de 4 920.77 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 817 079, 16 € et les recettes à 884 026, 026 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 66 946, 90 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs déficitaires à hauteur de 60 946, 20 € et des restes à réaliser (343 545, 68 € en dépenses et 240 477, 94 € en recette) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat déficitaire de 97 067, 04 €.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget annexe MSP présente donc un déficit d'un montant de **101 987, 81 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe MSP.

**- Compte administratif 2016 du budget annexe "Assainissement non collectif":**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 67 692, 21 € et les recettes à 85 458, 50 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 17 766, 29 € pour la section.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 296 329, 26 € et les recettes à 244 516, 56 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 51 812, 70 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 157 436, 60 €, et des restes à réaliser (240 000 € en dépenses et 252 13.45 € en recettes) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat déficitaire de 197 118, 85 €.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC présente donc un déficit d'un montant de **166 483, 32 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC.

#### **- Compte administratif 2016 du budget annexe "Assainissement Régie":**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 936 890, 29 € et les recettes à 1 740 664, 34 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 196 225, 95 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 1 328 057, 41 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 1 131 831, 46 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 019 708, 76 € et les recettes à 1 101 280, 45 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 81 571, 69 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 2 037 160, 04 €, et des restes à réaliser (161 691, 51 € en dépenses et 83 926 € en recettes) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 2 040 966, 22€.

La balance générale du compte administratif 2016 du budget annexe assainissement régie présente donc un excédent d'un montant de **3 172 797, 68 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement régie.

#### **2 - Compte de gestion 2016 du receveur communautaire - Budget principal, budget annexe déchets ménagers, budget annexe ZAE, budget annexe PLI, budget annexe MSP, budget annexe SPANC, budget annexe assainissement Régie.**

Le Conseil communautaire est informé que les comptes de gestion 2016 du receveur communautaire concernant le budget principal, le budget annexe déchets ménagers, le budget annexe "ZAE", le budget annexe "PLI", le budget annexe « MSP », le budget annexe "SPANC", et le budget annexe "Assainissement Régie", reprennent dans leurs écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre

Ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ensemble des comptes de gestion du budget principal et des 6 budgets annexes dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur Communautaire, et précise qu'ils n'appellent aucune observation ni réserve.

#### **3. Actualisation du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou EPCI sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, actualiser le tableau des effectifs de la façon suivante :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>nd</sup>e classe et création d'un poste d'adjoint administratif
- suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1<sup>er</sup> classe

<b>Grade</b>	<b>Effectif autorisé</b>	<b>Effectif pourvu</b>
Attaché Principal	1	1
Attaché	2	2
Ingénieur principal	1	0
Ingénieur	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe chargé de direction	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe spécialité intervention en milieu scolaire TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe spécialité éveil et pratique collective TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe spécialité cor/formation musicale TNC (12.5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe spécialité piano/accompagnement TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité piano/accompagnement TNC (5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe spécialité guitare TNC (10 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare basse TNC (3 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe spécialité formation musicale/chant choral TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe spécialité contrebasse TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe spécialité technique vocale et chant TNC (6 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité musique actuelle (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions traditionnelles/batterie TNC (12 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale/flûte (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare classique/formation musicale TNC (7 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions classiques et éveil musical TNC (14 heures)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité violon TNC (7 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité saxophone/FM TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité trompette TNC (2 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Technicien principal de 1ère classe	1	1
Technicien principal de 2ème classe	1	1
Technicien	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1
Rédacteur	2	2
Educateur principal de jeunes enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2nde classe TNC (10,5h)	1	1
Agent social territorial de 2ème classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4
Adjoint administratif	4	4

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5
Adjoint technique	7	5
Adjoint technique TNC (15 heures hebdomadaires)	1	1
<b>Total agents</b>	<b>57</b>	<b>53</b>
<i>Dont agents TNC</i>	<i>16</i>	<i>16</i>
Pour info encadrant chantiers insertion CDD droit public	1	1
Pour info encadrant chantier insertion CDI droit public	2	2
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDI	3	3
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDD	1	1

#### 4. Délibération instituant le RIFSEEP – modifications

Par délibération du 15 décembre 2016 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré au sein de la CCTC.

Monsieur Le Sous-Préfet de Vervins a émis quelques observations et a demandé que la délibération soit modifiée pour d'une part prévoir un montant plafond de complément indemnitaire annuel (CIA) même si son versement est facultatif et d'autre part ne pas prévoir dès maintenant ce nouveau régime indemnitaire aux adjoints techniques et techniciens. Pour ces deux cadres d'emplois l'ensemble des textes réglementaires concernant les fonctionnaires d'Etat ne sont pas encore sortis et par application du principe de parité le RIFSEEP ne peut pas encore être versé aux agents de ceux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération du 15 décembre 2016 de la façon suivante :

- retrait de l'octroi de l'IFSE et du CIA aux cadres d'emplois des techniciens et adjoints techniques. Les régimes indemnitaires propres à ces cadres d'emplois et attribués par délibérations antérieures s'appliqueront, les agents ne verront pas de modification en terme de rémunération seule l'ancienne appellation des primes ressurgira.

- fixation d'un plafond de 600 € pour la part CIA à l'ensemble des cadres d'emplois

#### 5. Recrutement pour besoin occasionnel

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 21 mars 2017 au 30 avril 2017 inclus, renouvelable éventuellement jusqu'au 31 mai 2017 inclus si besoin, à temps non complet 10 heures par semaine.

#### 6. Présentation des orientations budgétaires 2017

Même si la tenue d'un débat d'orientations budgétaires n'est pas une obligation légale pour la communauté de communes il est utile et nécessaire dans le cadre de la préparation budgétaire et a lieu ainsi depuis plusieurs années.

Sur proposition de la commission finances, le conseil communautaire prend acte de ce débat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h30.

Le Président,

**Paul VERON**